

Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs
de certains types de papier fin couché,
originaires de République populaire de Chine

(réglementation antidumping)

En application des règlements d'exécution (UE) 451/2011 et 452/2011 (JO L128/11) des droits antidumping et compensateurs définitifs ont été institués à compter du 15/05/11 à l'importation de *papier fin couché, qui est un papier ou un carton couché sur une ou deux faces (à l'exclusion du papier ou carton kraft), en feuilles ou en rouleaux, d'un poids supérieur ou égal à 70 g/m² et inférieur ou égal à 400 g/m² et d'un degré de blancheur supérieur à 84 (mesuré selon la norme ISO 2470-1)*, originaire de République populaire de Chine.

Sont exclus de cette réglementation, *les rouleaux pour presses à bobines (c'est à dire des rouleaux qui, lorsqu'ils sont testés conformément à la norme d'essai ISO 3783:2006 concernant la détermination de la résistance à l'arrachage — méthode d'impression à vitesse accélérée avec l'appareil de type IGT (modèle électrique), obtiennent un résultat inférieur à 30 N/m lors d'une mesure dans le sens travers du papier et inférieur à 50 N/m lors d'une mesure dans le sens machine), le papier multicouche et le carton multicouche.*

Un réexamen a été ouvert par la Commission européenne le 13/05/16 suite à une demande de réexamen déposée par 5 producteurs européens au titre de l'expiration prochaine de ces mesures.

L'attention des opérateurs est appelée sur la publication des règlements d'exécution (UE) 2017/1187 et 2017/1188 (JO L171/17) qui reconduisent les droits antidumping et compensateurs définitifs pour les marchandises précitées, dont les codes nomenclatures ont été mis à jour.

En conséquence, à compter du 05/07/17, tous les produits repris sous les codes TARIC 4810 13 00 20, 4810 14 00 20, 4810 19 00 20, 4810 22 00 20, 4810 29 30 20, 4810 29 80 20, 4810 99 10 20 et 4810 99 80 20, fabriqués par les sociétés chinoises, sont soumises à des taux de droits antidumping et compensateurs définitifs, applicables au prix net franco frontière de l'Union avant dédouanement, définis par le tableau suivant.

Les codes additionnels à utiliser pour l'application des taux de droit individuel sont également repris dans le tableau.

Sociétés	Droit antidumping (%)	Droit compensateur (%)	Code additionnel TARIC (CACO)
<p>Gold East Paper (Jiangsu) Co., Ltd, Zhenjiang, province du Jiangsu, RPC;</p> <p>Gold Huasheng Paper (Suzhou Industrial Park) Co., Ltd, Suzhou, province du Jiangsu, RPC</p>	8	12	B001
<p>Shangdong Chenming Paper Holdings Limited, Shouguang, province du Shandong, RPC;</p> <p>Shouguang Chenming Art Paper Co., Ltd, Shouguang, province du Shandong, RPC</p>	35,1	4	B013
Toutes les autres sociétés	27,1	12	B999